



COMMUNE D'ANNIVIERS

Signalisation routière - Aménagement d'une zone 30 km/h

La Commune d'Anniviers, en application des articles 3 LCR 107 OSR et 232 LR, porte à la connaissance des usagers de la route le projet d'aménagement d'une zone 30 km/h et la pose de nouvelles signalisations.

Tronçon :

Zinal – Route des cinq 4000, depuis le carrefour de la Route de la Barmette au Nord jusqu'au passage du Torrent des Bondes au Sud.

Signalisations :

- OSR 2.59.1 "Signal de zone 30"
- OSR 2.59.2 "Signal de fin de zone 30"
- OSR 4.20 "Parcage contre paiement"
- OSR 5.05 "Plaque indiquant le début d'une prescription"
- OSR 5.06 "Plaque indiquant la fin d'une prescription"
- OSR 4.18 "Parcage avec disque de stationnement"
- OSR 5.10 "Dérogation à l'interdiction de s'arrêter"
- OSR 6.21 "Ligne en zigzag"
- OSR 4.09 "Impasse"

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, Route des Sampelèts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal d'Ayer.

Les remarques éventuelles à l'encontre de la présente publication doivent être adressées à la Commune d'Anniviers, Service technique, Case postale 46, 3961 Vissoie en courrier recommandé dans les 30 jours.

Anniviers, le 5 avril 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE